

Proposition présentée par les députés:

*M^{mes} et MM. Sami Kanaan, Laurence Fehlmann
Rielle, Alain Etienne, Jacques-Eric Richard,
Martin-Paul Broennimann, Alain Charbonnier,
Thierry Charollais et Antoine Droin*

Date de dépôt: 5 avril 2005

Messagerie

Proposition de motion

Affectation réservée de la quote-part genevoise sur la distribution exceptionnelle des bénéfices de la vente d'or de la Banque nationale suisse

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que le canton de Genève va recevoir d'ici le mois de mai 2005 un montant d'environ 550 millions de francs suisses, résultant de la quote-part genevoise sur la distribution exceptionnelle des bénéfices de la vente d'or de la Banque nationale suisse ;
- que la distribution de ce bénéfice aux cantons suisses est rendue possible par la vente d'une partie des réserves d'or de la BNS ;
- que ces réserves, qui ont fortement contribué à la prospérité helvétique et la stabilité du franc suisse, ont pu être accumulées au fil des décennies grâce aux efforts cumulés des générations antérieures qui ont résidé en Suisse et qui ont contribué à cette production de richesses, quels que soient leur niveau social, leur origine ou leur occupation ;
- qu'il serait donc indiqué, par respect pour ces efforts, de décider d'une affectation particulière de ce montant qui soit bénéfique pour les générations présentes et futures ;
- qu'une « absorption » de ce montant simplement sous forme de recette extraordinaire sur l'exercice 2005 serait dès lors regrettable ;

- que le Grand Conseil doit avoir l'occasion de se prononcer sur l'affectation de ce montant,

invite le Conseil d'Etat

à ne pas prendre de décision d'affectation de la recette extraordinaire résultant de la quote-part genevoise sur la distribution exceptionnelle des bénéfices de la vente d'or de la Banque nationale suisse tant que le Grand Conseil n'aura pas statué à ce sujet.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La distribution du produit de la vente partielle des réserves d'or de la BNS est un événement exceptionnel à plus d'un titre, d'une part parce que cet événement a peu de chances de se produire à nouveau dans un délai proche, mais aussi parce que l'on touche à un symbole important. C'est en effet une réalité que les réserves d'or de la BNS, très substantielles en regard de la taille de notre pays et du volume réel en circulation du franc suisse, ont joué un rôle important dans la stabilité de ce franc et la prospérité économique du pays. Or cet or n'est pas un cadeau du ciel ou le simple résultat d'investissements fructueux. Au XIX^e siècle, faut-il le rappeler, la Suisse était encore un pays pauvre. Ces réserves ont été constituées peu à peu au cours de décennies passées, comme résultat des efforts importants de la population de ce pays pour assurer la production économique et donc la génération de richesses. C'est un patrimoine collectif important, auquel ont contribué des gens d'origine ou de niveau social très divers, riches ou pauvres, travailleurs ou indépendants, suisses ou immigrants.

C'est pourquoi le seul usage raisonnable d'un tel montant, par respect pour ces efforts des générations précédentes, est d'affecter ce montant à un objectif d'intérêt général, sous une forme à définir. Le laisser simplement alimenter la trésorerie courante de l'Etat, même si cela avait un effet bénéfique, d'ailleurs tout à fait marginal, sur l'état d'endettement, serait une manière de galvauder cet héritage collectif.

Il est trop tôt pour dire ce qu'on peut en faire mais à ce stade, il est important de donner un signal du Parlement au Conseil d'Etat indiquant qu'il souhaite s'en saisir. On peut supposer que les groupes politiques viendront avec différentes propositions que nous débattons en temps voulu. L'essentiel, à court terme, est de mettre cet argent de côté. Ensuite nous devons assumer nos responsabilités en tant que Parlement, en espérant que nous réussirons à nous entendre sur l'affectation de montant au-delà des clivages politiques.

C'est pourquoi nous vous demandons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable à cette motion.